Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 31853

Intitulé

MASTER : MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif (fiche nationale)

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Université Claude Bernard - Lyon 1, Université d'Orléans, Université de Bordeaux, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de Franche-Comté | l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme. |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

333 Enseignement, formation

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local
- Définition et animation de la politique éducative de l'établissement
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...)
- Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves
- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du
- Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- Participer à la construction des parcours des élèves
- Travailler dans une équipe pédagogique
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études,

comme base d'une pensée originale

- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la règlementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère.
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- P : Enseignement
- O : Administration publique
- Conseiller Principal d'Education
- Cadre éducatif
- Formateur dans le champ de l'animation et de la réussite éducative
- Coordonnateur socio-éducatif
- Responsable de secteur "réussite éducative"
- Responsable d'actions de prévention.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2104: Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement

<u>K1207</u>: Intervention socioéducative <u>K2111</u>: Formation professionnelle

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31853 - | - Faire partager les valeurs de la République | | | |
| Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation | - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école | | | |
| personners a education | - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage | | | |
| | - Prendre en compte la diversité des élèves | | | |
| | - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | | | |
| | - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques | | | |
| | - Maîtriser la langue française à des fins de communication | | | |
| | - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier | | | |
| | - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier | | | |
| | - Coopérer au sein d'une équipe | | | |
| | - Contribuer à l'action de la communauté éducative | | | |
| | - Coopérer avec les parents d'élèves | | | |
| | - Coopérer avec les partenaires de l'école | | | |
| | - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel | | | |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31853 - Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation | - Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps | | | |
| | - Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement | | | |
| | - Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement | | | |
| | - Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire | | | |
| | - Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif | | | |
| | - Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative | | | |
| | - Participer à la construction des parcours des élèves | | | |
| | - Travailler dans une équipe pédagogique | | | |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bloc de compétence n°3 de | - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution |
| la fiche n° 31853 - Usages | sur le ou les domaines concernés par la mention |
| avancés et spécialisés des | |
| outils numériques | - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour |
| | un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine |
| Bloc de compétence n°4 de | - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à |
| la fiche n° 31853 - | l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, |
| Développer des savoirs | comme base d'une pensée originale |
| hautement spécialisés et les | |
| intégrer | - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines |
| | - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines |
| | - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux. |
| | - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la règlementation |
| Bloc de compétence n°5 de | - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses |
| la fiche n° 31853 - Communication spécialisée | ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation |
| pour le transfert de | |
| connaissances | - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère, |
| Bloc de compétence n°6 de | - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, |
| | imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles |
| | - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux |
| | pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe |
| | - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, |
| | mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser |
| | des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif |
| | - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité |
| | - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. |

Validité des composantes acquises : illimitée

| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. |
|------------------------------------------------------------------------|---|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En contrat d'apprentissage | X | | Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. |
| Après un parcours de formation continue | X | | Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. |
| En contrat de professionnalisation | X | | Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. |
| Par candidature individuelle | | Χ | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | | Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-3 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
 - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
 - Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 1er juillet 2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 12/07/18 ComUE Lille Nord de France, arrêté du : 10/08/15 Languedoc-Roussillon Universités, arrêté du : 30/07/18

Sorbonne Université, arrêté du : 12/08/14

Université Clermont Auvergne, arrêté du : 17/03/17 Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 01/07/16

Université d'Orléans, arrêté du : 30/08/13 Université de Bordeaux, arrêté du : 24/08/16 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 24/04/17

Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 31/07/17

Université de Caen Normandie, arrêté du : 16/02/17 Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 10/08/15

Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 30/08/13

Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 24/04/17

Université de Guyane, arrêté du : 23/04/18 Université de La Réunion, arrêté du : 10/08/15 Université de Limoges, arrêté du : 03/08/18 Université de Lorraine, arrêté du : 30/08/13 Université de Nantes, arrêté du : 30/08/13 Université de Nice, arrêté du : 30/08/13

Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 30/08/13

Université de Poitiers, arrêté du : 03/08/18

Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 30/08/13

Université de Rouen, arrêté du : 16/02/17 Université de Strasbourg, arrêté du : 03/08/18

Université des Antilles - Guadeloupe, arrêté du : 30/07/18 Université des Antilles - Martinique, arrêté du : 30/07/18

Université Grenoble Alpes, arrêté du : 29/07/16

Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 11/05/16

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 10/08/15

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Aix-Marseille Université

Lille Nord de France

Languedoc-Roussillon Universités

Sorbonne Université

Université Clermont Auvergne

<u>Université Claude Bernard - Lyon 1</u>

Université de Bordeaux

<u>Université de Bourgogne - Dijon</u>

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Université de Caen Normandie

<u>Université de Cergy-Pontoise</u>

Université de Corse - Pascal Paoli

Université de Guyane

Université de La Réunion

Université de Limoges

Université de Nantes

Université de Nice

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

<u>Université d'Orléans</u>

<u>Université de Franche-Comté - Besançon</u>

Université de Poitiers

Université de Reims Champagne-Ardenne

Université de Rouen

Université de Strasbourg

<u>Université des Antilles</u>

Université Grenoble Alpes

Université Jean-Jaures - Toulouse 2

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

$\label{leq:leading} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \text{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur}:$

Université d'Aix-Marseille

Université d'Amiens

Université de Besançon

Université de Bordeaux

Université de Caen

Université Clermont Auvergne

Université de Corse

Université Paris-XII

Université de Dijon

Université Grenoble Alpes

Université des Antilles

Université de la Guyane

Université de La Réunion

COMUE "Lille Nord de France"

Université de Limoges

Université Lyon-I

Université des Antilles

COMUE "Languedoc-Roussillon Universités"

Université de Lorraine

Université de Nantes

Université de Nice

Université d'Orléans

Université Paris Sorbonne

Université de Poitiers

Université de Reims

Université de Brest

Université de Rouen

Université de Strasbourg

Université Toulouse-II

Université de Cergy-Pontoise

Université d'Avignon

Université Bordeaux-III

Université de Pau

Université de Marne-la-Vallée

Université Paris-VIII

Université Paris-XIII

Université de Chambéry

Université d'Artois

Université de Lille

Université du Littoral

Université de Valenciennes

Université Lyon-II

Université Lyon-III

Université de Saint-Etienne

Université de Montpellier

Université Montpellier-III

Université de Nîmes

Université de Perpignan

Université d'Angers

Université du Mans

Université de Toulon

Université de Tours

Université Paris-I

Université Paris-III

Université Paris-V Université Paris-VII

INALCO

Université de La Rochelle

Université de Bretagne-Sud

Université Rennes-I

Université Rennes-II

Université du Havre

Université de Mulhouse

Université Toulouse-I

Université Toulouse-III

Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Université d'Evry-Val d'Essonne Université Paris-X Université Paris-XI Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines

Historique de la certification :